

**MISE A JOUR SUR LES PROGRES CONCERNANT LA RESOLUTION 09/01 – SUR LES SUITES A  
DONNER A L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES**

**PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 10 AVRIL 2014**

**OBJECTIF**

Fournir au Comité permanent d'administration et des finances (CPAF) une opportunité de mettre à jour l'état actuel de la mise en œuvre de chaque recommandation pertinente pour le CPAF issue du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI.

**CONTEXTE**

En réponse aux appels de la communauté internationale pour une révision de la performance des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP), la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) a décidé en 2007 de mettre en œuvre un processus d'Évaluation des performances. La CTOI a formé un Comité d'évaluation des performances, composé d'un expert juridique indépendant, d'un expert scientifique indépendant, de six membres de la CTOI et d'un observateur d'une organisation non gouvernementale, qui a rendu son rapport à la Commission en janvier 2009. L'évaluation par ce comité a été fondée sur les critères élaborés à la suite d'une réunion conjointe des ORGP thonières en 2007 à Kobe, au Japon, et s'est concentrée sur les questions suivantes :

- Adéquation de l'Accord portant création de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) aux principes actuels de gestion des pêches,
- Cohérence entre les avis scientifiques et les mesures de conservation et de gestion adoptées,
- Efficacité des mesures de contrôle établies par la CTOI et
- Efficacité et transparence de la gestion financière et administrative.

En 2009, le Comité d'Évaluation des Performances de la CTOI a publié un rapport de 75 recommandations pour améliorer le fonctionnement de la CTOI. ([Anon 2009](#)).

**DISCUSSION**

Lors de la 17<sup>e</sup> Session de la Commission qui s'est tenue en mai 2013, les membres ont noté l'état d'avancement de chaque recommandation découlant du rapport du Comité d'Évaluation des performances. La Commission a convenu que chacun des Comités devrait procéder à une évaluation exhaustive de l'état et de la priorité de chacune des recommandations issues de l'Évaluation des performances, et qu'un document mis à jour serait fourni à la Commission lors de sa prochaine session. Les recommandations concernant le CPAF sont fournies en Annexe A, pour examen.

Par ailleurs, la Commission a décidé qu'une seconde Évaluation des performances de la CTOI serait entreprise en 2014, dont les termes de référence devraient être élaborés par les CPC intéressées et diffusés pour validation par le biais d'une circulaire de la CTOI.

**RECOMMANDATION/S**

Il conviendra que le Comité permanent d'administration et des finances :

- 1) **NOTE** l'état actuel de chaque recommandation issue de l'Évaluation des performances pertinente pour le CPAF, comme convenu lors de la 17<sup>e</sup> Session de la Commission, les sections mises à jour étant indiquées en suivi des modifications dans l'Appendice A.
- 2) **EXAMINE** et **METTE À JOUR** le tableau d'avancement en y incluant un plan de travail avec des échéances et des priorités pour chacune des recommandations pertinentes pour le travail du CPAF, et ce pour examen par la Commission.

**APPENDICES**

**Appendice A** : CPAF : Mise à jour sur les progrès concernant la Résolution 09/01 – sur les suites à donner à l'Évaluation des performances.

## APPENDICE A

## CPAF : MISE A JOUR SUR LES PROGRES CONCERNANT LA RESOLUTION 09/01 – SUR LES SUITES A DONNER A L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

(NOTE : NUMEROTATION ET RECOMMANDATIONS SELON L'ANNEXE I DE LA RESOLUTION 09/01)

CONSERVATION ET GESTION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
<b>Collecte et partage des données</b>				
11. Il faudrait fournir un soutien au renforcement des capacités aux États en développement, par le biais de financements par la Commission d'activités visant à améliorer la capacité des CPC en développement à collecter, traiter et déclarer leurs données, selon les besoins de la Commission.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	<p><b>En cours</b> : <del>La</del> <u>En 2010, la</u> Commission a alloué 400 000 USD pour une série de projets en relation avec le renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et la déclaration des données.</p> <p>La Commission a alloué 60 000 USD pour le renforcement des capacités dans son budget 2011, <del>et</del> 78 000 USD <del>dans son budget en</del> 2012 <u>et 80 000 USD en 2013. De nouvelles augmentations ont été proposées pour les budgets 2014 et 2015.</u></p> <p>Un atelier de travail a été organisé en 2011, à Chennai, Inde, avec la participation de représentants de plusieurs CPC.</p> <p>D'autres sources et accords de coopération continueront (par exemple le projet CTOI-OFCE, <u>les CPC...</u>) ou pourraient être disponible dans le future <del>(e.g. SWIOFP, COI, etc.)</del>. <del>Le Secrétariat continue de collaborer avec ces initiatives.</del></p>	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
15 La capacité du Secrétariat en matière de diffusion et de qualité des données devra être améliorée, y compris pas le biais du recrutement d'un statisticien des pêches.	<i>Comité permanent d'administration et des finances via Comité scientifique</i> <i>Commission</i>	<p><b>Partiellement achevé et en cours</b> : Le poste d'Analyste des données a été transformé en Statisticien des pêches pour rejoindre la section Données du Secrétariat. Le poste a été pourvu en septembre 2012.</p> <p><u>De nouveaux efforts continuent à être réalisés pour améliorer la dissémination, y compris par le biais d'un atlas en ligne, prévu pour 2014-2015.</u></p>	Les besoins en personnel devront être évalués annuellement lors des réunions de la CTOI.	Moyenne
19 Il faudrait renforcer la capacité du Secrétariat à apporter un soutien aux États membres en développement.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	<b>En cours</b> : la résolution 10/05 prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute

		GT. En 2012, <u>2013 et 2014</u> des fonds pour le renforcement des capacités ont été fournis et utilisés dans des ateliers, pour renforcer la compréhension du processus de la CTOI par des officiels des pays Membres. Le Secrétariat a également directement et indirectement collaboré avec d'autres initiatives régionales telles que <u>l'UE, BOBLME, l'OFCE, la SWIOFC</u> , le SWIOFP, ACP II et la COI.		
<b>Qualité et fourniture des avis scientifiques</b>				
26 Les ressources du Secrétariat de la CTOI devraient être augmentées. Même si des progrès seront réalisés avec le recrutement d'un expert en évaluation des stocks, le recrutement de nouveaux cadres sera nécessaire.	<i>Comité permanent d'administration et des finances, sur avis des Comités et de la Commission</i>	<b>En cours</b> : le Secrétariat proposera un budget pour 201 <u>43</u> et 201 <u>54</u> qui inclura <u>un nouvel employé (Chargé des pêches — Prises accessoires) comme recommandé par le Comité scientifique en 2012 des ressources additionnelles pour les projets demandés par le Comité scientifique et la Commission.</u>	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
31 Un fond spécial devrait être créé pour soutenir la participation des scientifiques des États en développement.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	<b>Partiellement Aachevé</b> : un fonds de participation aux réunions a été créé par le biais de la Résolution 10/05. Cette résolution prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. Le fonds est abondé, dans un premier temps, par des reliquats budgétaires, mais aucun mécanisme de financement à long terme n'a été décidé. Le fonds a été réapprovisionné à hauteur de 200 000 USD lors de la <u>S16-S17</u> avec les fonds accumulés. Un processus de réapprovisionnement de ce fonds doit être élaboré <u>et une proposition pour pérenniser le Fond de participation aux réunions de la CTOI sera examinée durant S18.</u>	Revue annuelle lors des réunions du CPAF et de la Commission. Une procédure pour allouer des fonds au MPF devra être élaborée et présentée lors de la <u>S18S17</u>	<u>MoyenneHaute</u>
COOPERATION INTERNATIONALE	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
<b>Besoins spécifiques des États en développement</b>				
74 Un fonds spécifique permettant de soutenir le renforcement des capacités devrait être mis en place.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	<b>Partiellement achevé &amp; en cours</b> : Un Fonds de participation aux réunions a été créé par la Résolution 10/05 (cf. 19 et 31) et nécessite des contributions financières. Des fonds additionnels pour le renforcement des capacités ont été fournis en 2012 <u>et 2013</u> et proposés pour les budgets 201 <u>43</u> et 201 <u>54</u> .	La <u>S17-S18</u> devra considérer les lignes budgétaires proposées pour le renforcement des capacités.	Haute.

		Voir aussi para. 11 ci-dessus.		
<b>Participation</b>				
76 Un soutien financier est nécessaire, en particulier pour la participation des pays en développement aux activités scientifiques.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	<b>Partiellement achevé &amp; en cours</b> : Un Fonds de participation aux réunions a été créé par la Résolution 10/05. Cette résolution prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux réunions de la CTOI.  Le fonds est abondé, dans un premier temps, par des reliquats budgétaires, mais aucun mécanisme de financement à long terme n'a été décidé.	Annuellement pour chaque réunion de la CTOI. Une procédure pour allouer des fonds au MPF devra être élaborée et présentée lors de la <del>S17</del> <u>S18</u> par une CPC	Haute
QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
<b>Financement des activités de l'ORGP - Efficacité et coûts</b>				
78 L'Accord portant création de la CTOI ainsi que les règles de gestion devraient être amendés afin d'accroître le contrôle par les membres, comme par le Secrétariat, de l'ensemble des éléments du budget, y compris les coûts de personnel. Cela permettrait également d'augmenter la transparence.	<i>Comité permanent d'administration et des finances Commission</i>	<b>En suspens.</b> Voir Recommandations 1 et 2.		Haute
81 L'audit financier externe devrait être mis en œuvre aussi vite que possible et se concentrer sur le fait de savoir si la CTOI gère efficacement ses ressources humaines et financières, y compris celles du Secrétariat.	<i>Comité permanent d'administration et des finances Commission</i>	<b>En suspens.</b>		